



## Fiche Signalétique

SIMDUT (Pictogrammes)	SIMDUT (Classification)	Equipement de protection Individuelle
	Classe B-2: Liquide inflammable ayant un point d'éclair inférieur à 37.8°C (100°F). Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE). Classe D-2A: Substance ayant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE). Classe D-2B: Substance ayant d'autres effets toxiques (TOXIQUE)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lunettes anti-eclaboussures</li><li>• Appareil respiratoire</li><li>• Gants (résistants aux Produits chimique)</li></ul>

### **Section 1. Identification du produit et de la compagnie**

**Nom du produit /  
Nom commercial**

**Diluant À Lacque**

**Synonyme  
Famille chimique  
Formule chimique**

Non disponible  
Mélange (Solvant.)  
Non applicable.

**Fabricant**

**Les Industries Gotham Inc.  
231 Rene A Robert  
Ste Therese, Quebec  
JLE 4L1  
(450) 435-1224  
www.Gothamindustries.com**

**Date**

**Janvier 2, 2015**

**Utilisations**

Revetements divers. Solvant pour les lacques et les peintures.

**Nos CAS**

Mélange.

**En cas d'urgence  
Numero d'urgence  
24 hrs**

**Canutec  
1 (613) 996-6666**

## **Section 2. Composition / Information Sur Les Ingrédients**

<b>Name</b>	<b>CAS #</b>	<b>% by Weight</b>	<b>LD50s and LC50s Route &amp; Species:</b>
Toluene	108-88-3	40-80	Dermal LD50 (Rabbit) 14100 uL/kg Inhalation LC50 (Mouse) 400 ppm/24H Inhalation LC50 (Rat) 49 gm/m <sup>3</sup> /4H Inhalation LC50 (Female Rat) 19mg/l/4H Oral LD50 (Rat) 636 mg/kg
Methanol	67-56-1	20-60	Dermal LD50 (Rabbit) 15800 mg/kg Oral LD50 (Rat) 5628 mg/kg Inhalation LC50 (Rat) >32,000 ppm / 8hrs Oral LD50 (Mouse) 7300 mg/kg

## **Section 3. Identification des dangers**

### **Effets aiguë potentiels sur la santé:**

**Contact Avec Les Yeux:** Les vapeurs sont modérément irritantes pour les yeux. Les symptômes de l'exposition peuvent inclure : irritation oculaire, sensation de brûlure, douleur, larmolement intense et/ou changement de la vue. Lésion oculaire pouvant persister plusieurs jours.

**Contact Avec La Peau:** Provoque une irritation modérée de la peau. Peut être absorbé par la peau en quantités toxiques ou mortelles. Tout contact prolongé ou répété avec la peau risque d'entraîner son dessèchement, craquement ou irritation. Dépression du système nerveux central avec mal de tête, stupeur, comportement non coordonné ou étrange, ou perte de conscience. Le contact cutané prolongé et/ou répété avec la matière trempée de méthanol a causé des effets toxiques, y compris des effets sur la vue et la mort.

**Inhalation:** L'inhalation de fortes concentrations aéroportées peut également irriter les muqueuses, causer des maux de tête, des insomnies, des nausées, la confusion, la perte de conscience, des troubles digestifs et visuels et entraîner la mort. Dans de rares cas, il peut y avoir sensibilisation du muscle cardiaque suivie d'une arythmie. Une exposition excessive pendant la grossesse peut être dangereuse pour le développement du fœtus. Les vapeurs sont modérément irritantes pour les voies respiratoires. Ce liquide est hautement toxique lorsqu'il est aspiré accidentellement dans les poumons et peut causer une inflammation grave. Les personnes exposées à des doses élevées de solvants aromatiques, (par exemple, du toluène ou du xylène) montrent des signes de perte de l'ouïe ainsi que des dommages au cerveau, au foie et aux reins.

**Ingestion:** Peut être mortel si ingéré. Une petite quantité de méthanol (habituellement deux onces ou plus) peut causer une torpeur mentale, une nausée et un vomissement provoquant une grave maladie, et peut produire des effets néfastes sur la vue ainsi qu'un risque de cécité ou la mort si aucun traitement n'est prodigué.

## **Section 4.. Mesures de premiers secours**

**Yeux:** En cas de contact, ou si on présume qu'il y a eu contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Après le rinçage, obtenir immédiatement des soins médicaux.

**Peau:** En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux. Retirer les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser.

**Inhalation:** Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, obtenir immédiatement des soins médicaux.

**Ingestion:** Empêcher le produit d'être aspiré dans les poumons en plaçant la personne incommodée sur son côté gauche. Ne pas faire vomir. Ne rien donner par la bouche, à une personne inconsciente. Obtenir immédiatement de l'aide médicale. L'ingestion de méthanol constitue un danger de mort. Les symptômes peuvent ne se déclarer que 18 à 24 heures après l'ingestion. Si la personne incommodée vomit spontanément, lui faire placer la tête entre les jambes de façon à empêcher que le liquide ne soit aspiré dans les poumons. Ne rien faire prendre par la bouche à une personne qui a perdu connaissance.

**Notes au médecin:** Le principal danger qui puisse résulter de l'ingestion accidentelle de ce produit est son aspiration dans les poumons, ce qui causerait alors une pneumonie chimique. L'exposition aigue au méthanol, que ce soit par l'ingestion ou l'inhalation d'une très forte concentration de particules aéroportées, peut provoquer des symptômes apparaissant entre 40 minutes et 72 heures après l'exposition. Les symptômes et les signes se limitent habituellement au SNC, aux yeux et au tube digestif. En raison des premiers effets sur le SNC, maux de tête, vertige, léthargie et confusion, on pourrait croire à une intoxication à l'éthanol. Vue trouble, diminution de l'acuité visuelle et photophobie sont couramment observées. Une acidose métabolique profonde se produit dans les cas d'intoxication grave et les taux de bicarbonate sérique donnent une mesure plus exacte de la gravité du cas que les taux de méthanol sérique. Un traitement à l'ipecac ou un lavage est indiqué pour tout patient qui se présente dans les deux heures suivant l'ingestion. En cas d'intoxication au méthanol, les soins médicaux doivent préconiser le contrôle de l'acidose. L'administration intraveineuse de bicarbonate a sauvé des vies. Selon des preuves, le traitement de l'absorption de méthanol est renforcé par l'administration d'éthanol, lequel devrait être administré pour produire une concentration sanguine d'au moins 0,1 %. L'éthanol diminue la production des métabolites toxiques du méthanol. Une concentration de méthanol dans le sang de 50 mg/100 ml est une indication d'hémodialyse, laquelle a amélioré le pronostic d'intoxication au méthanol. Si plus de 2,0 mL par kg de poids ont été avalés, faire vomir sous surveillance.

## **Section 5. Mesures de lutte contre les incendies**

**Point d'éclair :** 4 °C / 39 °F (toluène)

**Point d'éclair méthode:** Vase clos Tag.

**Température d'auto-inflammation:** 385 °C / 725 °F (méthanol)

**Limites d'inflamm - air (%):** Infer: 6 Super: 36 (méthanol)

**Agents d'extinction:** Utiliser des poudres chimiques SÈCHES, du CO<sub>2</sub>, une mousse d'alcool ou de l'eau pulvérisée. Pour les petits incendies, utiliser du gaz carbonique ou de la poudre chimique. Utiliser une mousse à formation de pellicule aqueuse en cas de gros incendie. L'eau peut ne pas être efficace pour éteindre l'incendie.

**Dangers spéciaux d'exposition:** Liquide inflammable Le methanol brule avec une flamme claire et propre partiquement invisible a la lumiere du jour. Rester en amount. Isoler et restreindre la zone. Les concentrations superieures a 25% de methanol dans l'eau peuvent etre enflamees.

Utiliser une eau pulverisee ou un brouillard d'eau pour maitriser la progression de l'incendie et refroidir les structures ou les recipients adjacents. Confiner l'eau employeee pour maitriser l'incendie en vue d'une elimiation ulterieure. Les vapeurs forment un mélange inflammable / détonant dans l'air entre les limites inférieure et supérieure d'inflammabilité. Ne pas pénétrer sur les lieux d'un incendie dans un espace clos sans vêtements protecteurs appropriés et sans appareil respiratoire autonome à surpression homologué. Les vapeurs peuvent se déplacer au niveau du sol et il peut y avoir retour des flammes le long du chemin qu'elles ont emprunté.

**Matières de décomposition/combustion dangereux (dans des conditions d'incendie):**

Oxydes de carbone.

**Équipement protecteur spécial:** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome cache-visage a

pression positive ou un respirateur a adduction d'air pur et les vetements de protection appropries. Les tenues approchefeu

pour feux de baitment ne constituent pas une protection efficace dans le cas du methanol. Ne pas marcher sur le produit deverse.

**NFPA COTES POUR CE PRODUIT:** SANTÉ 2, INFLAMMABILITE 3, INSTABILITÉ 0

**HMIS COTES POUR CE PRODUIT:** SANTÉ 2, INFLAMMABILITE 3, REACTIVITÉ 0

## ***Section 6. Mesures a prendre en cas de deversement accidentel***

**Mesures de précautions personnelles:** Empecher l'accès au personnel sans protection. Il est imperatif de porter des appareils respiratoires autonomes cache-visage a pression positive ou des respirateurs a adduction d'air pur et des vetements de protection. Ne pas marcher sur le produit deverse car celui-ci peut etre en flammes sans que cela se voie.

**Mesures de précautions environnementales:** Empêcher l'entrée dans les égouts ou les ruisseaux, faire dériver le courant du produit répandu s'il y a lieu. Consulter les autorités locales.

**Procédés pour nettoyage:** Circonscrire l'endroit dangereux et en interdire l'accès. N'arrêter les fuites que s'il est prudent de la faire. Retirer les sources d'inflammation et travailler avec des outils anti-étincelants. Déversement mineur : récupérer à l'aide d'une substance absorbante et mettre dans des contenants au moyen d'une pelle. Déversement majeur: éviter la contamination des voies d'eau. Endiguer puis pomper dans des contenants appropriés. Nettoyer ce qui reste avec une matiere absorbante et mettre dans un contenant de recuperation approprie ; laver avec de l'eau.

## ***Section 7. Manutention et entreposage***

**Manutention:** Pour usage industriel seulement. Manipuler et ouvrir les contenants avec prudence. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter l'inhalation du produit chimique. NE PAS manipuler ni entreposer à proximité d'une flamme nue, de la chaleur ou des autres sources d'inflammation. Mettre à la terre l'équipement fixe ainsi que les contenants qui servent au transvasement et le matériel de façon à prévenir l'accumulation d'électricité statique. NE PAS pressuriser, découper, chauffer ni souder les contenants. Les contenants vides peuvent renfermer des résidus de produit dangereux. Garder les contenants

fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Protéger contre les dommages matériels. Utiliser un équipement de protection personnelle approprié.

**Entreposage:** Les réservoirs doivent être endigués. Éviter l'entreposage avec des matières incompatibles. Le méthanol

anhydre est non-corrosif pour la plupart des métaux à la température ambiante, à l'exception du plomb et du magnésium. Cependant, les enduits à base de cuivre (ou d'alliages de cuivre), de zinc (y compris l'acier galvanisé) ou d'aluminium sont impropres à l'entreposage car ils sont attaqués petit à petit. L'acier doux est le matériau de construction recommandé. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin de la chaleur et des sources d'inflammation. Utiliser un système de ventilation à l'épreuve des explosions de façon à prévenir l'accumulation des vapeurs.

## **Section 8. Mesures de protection contre l'exposition/protection**

### **Mesures d'ingénierie:**

Lorsqu'il faut pénétrer dans un espace clos (par exemple, un réservoir de stockage), observer la marche à suivre appropriée, y compris en ce qui a trait à la ventilation et à la vérification de l'air du réservoir. Ventilation locale recommandée lorsque le système de ventilation mécanique est insuffisant pour maintenir la concentration du produit dans l'air du lieu de travail sous la limite d'exposition conseillée. En présence de personnel non protégé, la concentration du produit dans l'air doit toujours être maintenue sous la limite inférieure d'explosivité ou sous la concentration maximale admissible. De l'air d'appoint doit toujours être fourni pour remplacer l'air rejeté (de façon générale ou locale). Les appareils électriques et mécaniques doivent être à l'épreuve des explosions. Fortement recommandée à l'intérieur de façon à prévenir les émissions fugitives.

**Protection respiratoire:** Utiliser un respirateur à cartouche filtrante protégeant contre les vapeurs organiques homologué par le NIOSH ou un respirateur à adduction d'air homologué par le NIOSH.

**Gants de protection:** Viton Gants faits d'alcool polyvinylique. Des gants résistants.

**Protection de la peau:** Porter des pantalons et des vestes de protection contre les agents chimiques, de préférence en caoutchouc butyle ou nitrile. Dans les espaces clos ou lorsque le risque d'exposition de la peau est plus élevé, porter des vêtements résistants au produit.

**Protection du visage et des yeux:** Lunettes de sécurité et (ou) masque couvrant tout le visage si le produit est manipulé d'une façon où il pourrait y avoir éclaboussement dans les yeux.

**Autre équipement de protection:** Fournir des douches de sécurité et oculaires à proximité des lieux de travail. Chaussures de protection contre les agents chimiques.

### **Ingredients Limites d'exposition de l'ACGIH Limites d'exposition – OSHA Danger immédiate pour la vie ou la santé-DIVS**

Toluene	50 ppm TLV-TWA	100 ppm TWA 150 ppm STEL 375 mg/m <sup>3</sup> TWA 560 mg/m <sup>3</sup> STEL	500 ppm
Méthanol	200 ppm TWA (Skin) 250 ppm STEL (Skin)	200 ppm TWA (Skin) 250 ppm STEL (Skin) 260 mg/m <sup>3</sup> TWA (Skin) 325 mg/m <sup>3</sup> STEL (Skin)	6000 ppm

## **Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

**État physique:** Liquide

**Couleur:** Claire / incolore

**Odeur:** Non disponible.

**pH** Non disponible.

**Densité relative:** 0.8397

**Point d'ébullition:** 64.7 °C / 148.5 °F

**Point de congélation/fusion:** -97.8 °C / -144 °F

**Pression de vapeur :** Non disponible.

**Densité de vapeur :** Non disponible.

**% matière volatile (volume) :** Non disponible.

**Taux d'évaporation :** Non disponible.

**Solubilité :** Non disponible.

**VOCs:** Non disponible.

**Viscosité:** Non disponible.

**Poids moléculaire :** Non disponible.

## **Section 10. Stabilité et réactivité**

**Stabilité:** Stable.

**Polymérisation dangereuse:** Ne se produira pas.

**Conditions à éviter:** Éviter la chaleur excessive, les flammes nues et toutes les autres sources d'inflammation. Présence de matières incompatibles.

**Incompatibilité (matières à éviter):** Les comburants puissants. Peut corroder le plomb et l'aluminium. Éviter le caoutchouc naturel ou butyle et le néoprène. Éviter le contact prolongé avec le caoutchouc à base de nitrile et le PVC (Toluène). Comburants puissants. Acides inorganiques forts. Bases fortes.

**Produits de décomposition dangereux:** Oxyde de carbone. Anhydride carbonique.

Formaldehydes.

**Information additionnelle:**

Aucune remarque additionnelle

## **Section 11. Information Toxicologique**

**Principales voies d'entrée:**

**Ingestion:** Peut être mortel si ingéré. Une petite quantité de méthanol (habituellement deux onces ou plus) peut causer une torpeur mentale, une nausée et un vomissement provoquant une grave maladie, et peut produire des effets néfastes sur la vue ainsi qu'un risque de cécité ou la mort si aucun traitement n'est prodigué.

**Contact Avec La Peau:** Provoque une irritation modérée de la peau. Peut être absorbé par la peau en quantités toxiques ou mortelles. Tout contact prolongé ou répété avec la peau risque d'entraîner son dessèchement, craquement ou irritation. Dépression du système nerveux central avec mal de tête,

stupeur, comportement non coordonné ou étrange, ou perte de conscience. Le contact cutané prolongé et(ou) répété avec la matière trempée de méthanol a causé des effets toxiques, y compris des effets sur la vue et la mort.

**Inhalation:** L'inhalation de fortes concentrations aéroportées peut également irriter les muqueuses, causer des maux de tête, des insomnies, des nausées, la confusion, la perte de conscience, des troubles digestifs et visuels et entraîner la mort. Dans de rares cas, il peut y avoir sensibilisation du muscle cardiaque suivie d'une arythmie. Une exposition excessive pendant la grossesse peut être dangereuse pour le développement du fœtus. Les vapeurs sont modérément irritantes pour les voies respiratoires. Ce liquide est hautement toxique lorsqu'il est aspiré accidentellement dans les poumons et peut causer une inflammation grave. Les personnes exposées à des doses élevées de solvants aromatiques, (par exemple, du toluène ou du xylène) montrent des signes de perte de l'ouïe ainsi que des dommages au cerveau, au foie et aux reins.

**Contact Avec Les Yeux:** Les vapeurs sont modérément irritantes pour les yeux. Les symptômes de l'exposition peuvent inclure : irritation oculaire, sensation de brûlure, douleur, larmolement intense et/ou changement de la vue. Lésion oculaire pouvant persister plusieurs jours.

**Renseignements additionnels :** L'exposition prolongée à des vapeurs très concentrées peut causer des maux de tête, des étourdissements, des nausées, une vision brouillée et une dépression du système nerveux central. Le contact prolongé et répété de ce produit avec la peau peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau de traduisant par une irritation et une dermatite. Selon des preuves animales, le toluène est un irritant cutané modéré. Le contact prolongé est plus irritant en raison de l'action dégraissante du solvant et il cause une dermatite (peau rouge et sèche). Le toluène liquide est absorbé lentement par la peau. Selon des preuves animales, le toluène est un léger irritant oculaire. Le principal effet de l'inhalation des vapeurs de toluène est la dépression du système nerveux central. Les symptômes sont liés à la concentration à laquelle la personne est exposée. Les symptômes peuvent inclure : légère somnolence, mal de tête, irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires, fatigue, étourdissement, ivresse (vertige), engourdissement, légère nausée, confusion mentale, incoordination, inconscience et mort. Le toluène est facilement absorbé suite à l'ingestion et cause une dépression du système nerveux central. Les symptômes sont semblables à ceux décrits pour l'inhalation. Le toluène peut être aspiré (inhalation du produit chimique dans les poumons) en cas d'ingestion ou de vomissement. Une grave irritation pulmonaire, une lésion des tissus des poumons et la mort peuvent se produire. Les études qui font mention de néphropathies chez les personnes indiquent qu'elles sont occasionnées par un abus de solvant (par exemple, inhalation de vapeurs de colle). Il existe des preuves à l'effet que l'exposition à long terme au toluène peut affecter l'ouïe. L'exposition à d'autres solvants, comme le benzène, le xylène et l'éthanol (alcool), ralentit la vitesse d'élimination du toluène dans le corps, ce qui rehausse la toxicité du toluène.

L'exposition répétée par inhalation ou absorption au méthanol peut entraîner une intoxication générale, des troubles du cerveau, une perturbation de la vue et la cécité. L'inhalation peut aggraver des états pathologiques tels que l'emphysème ou la bronchite. Le contact cutané répété peut entraîner irritation, dessèchement et gerçures. Les doses plus faibles peuvent entraîner des nausées, des maux de tête, des douleurs abdominales, des vomissements et des troubles visuels allant d'une vue brouillée à une sensibilité à la lumière. Le méthanol est toxique si inhalé et ingéré. L'inhalation des vapeurs peut causer : cyanose, des effets sur les systèmes nerveux central, léthargie, perte de conscience et mort. Les effets de l'inhalation peuvent être retardés. L'ingestion peut causer : malaise, des effets sur les systèmes nerveux central, gêne et mort si le traitement n'est pas immédiat. L'ingestion de méthanol a causé des effets néfastes (nécrose et hémorragie) sur le cerveau. Les maladies aggravées par l'exposition incluent : troubles cutanés et allergies, troubles hépatiques et maladie oculaire. Des rapports non documentés suggèrent que le produit peut former un polymère de siloxane sur les yeux, les poumons ou les autres membranes muqueuses. L'exposition à long terme au méthanol a été associée à des maux de tête, des étourdissements, une conjonctivite, une insomnie et une vue trouble. L'absorption dermique de quantités importantes de méthanol a causé la mort d'un grand nombre d'espèces animales. L'inhalation de méthanol a causé les effets toxiques suivants chez les animaux: des effets sur les systèmes nerveux central et

gastrointestinal, irritation oculaire, cécité et jetage nasal. Les effets toxiques observés chez les animaux qui ont ingéré du méthanol incluent des effets anesthésiques, une lésion du nerf optique et une acidose. REMARQUE: Le seuil olfactif du méthanol est bien plus élevé que le TLV-MPT.

**Examens Aiguë:**

**DL50 tox aigüe absorb oral:** Non disponible.

**DL50 tox aigüe - absorb cut:** Non disponible.

**CL50 aigüe par inhalation:** Non disponible.

**Cancérogénicité:**

<b>Ingredients IARC - Cancerogene</b>	<b>ACGIH- Cancerogene</b>
Toluene	Group 3
Methanol	Non inscrit

**Effets chroniques/cancérogénicité:** Non inscrit sur les listes de cancerogènes de IARC, NTP, ACGIH ou OSHA.

**Toxicité reproductrice/ Teratogénicité/ Embryotoxicité/ Mutagénicité:** Il est déclaré causer des malformations congénitales chez des rats exposés à 20.000 ppm. Selon des expériences sur les animaux, le méthanol est foetotoxique, tératogène et il a causé des anomalies comportementales importantes chez les descendants à des doses qui ne causaient pas d'effets maternellement toxiques. Des anomalies comportementales ont été observées chez la progéniture de rats ayant ingéré de l'eau contenant 2 % de méthanol. Le méthanol a causé des effets mutagènes (cellules somatiques) chez les animaux de laboratoire. Selon des renseignements découlant d'études sur les animaux, le toluène présente un danger de toxicité de développement. Une foetotoxicité (poids du foetus réduit), des effets sur le comportement (effets sur la capacité d'apprentissage et la mémoire) et une perte de l'ouïe (chez les mâles) ont été observés chez la progéniture des rats exposés par inhalation à 1 200 ou 1 800 ppm de toluène. Ces effets ont été observés en l'absence de toxicité maternelle.

**Section 12. Information sur l'écologie**

**Informations eco-toxicologiques:**

**Ingredients Toxicité aigue de poison: Toxicité crustacéenne aigue: Toxicité aigüe aigüe**

Toluene	LC50bluegill) 24.0 mg/L LC50rainbow trout) 24.0 LC50 (fathead minnow (1 day old)) 25 mg/L LC50 (fathead minnow) 31.7 mg/L	Non disponible	Non disponible
Methanol	LC50rainbow trout fingerling)) 13 mg/L LC50fathead minnow (28 daysold) 29400 mg/L LC50 (trout) 8000 mg/L	Non disponible	Non disponible

**Autre information:** Le méthanol dans l'eau douce ou salée peut avoir des effets graves sur la vie aquatique. Une étude sur les effets toxiques du méthanol sur les bactéries des boues d'épuration a montré peu d'effet sur la digestion à 0,1% tandis que 0,5% de méthanol retardait la digestion. Le méthanol se décompose en dioxyde de carbone et en eau. Ne pas laisser ce produit ou l'eau qui sert à combattre un incendie où ce produit est en cause pénétrer dans les égouts, les lacs, les cours d'eau ou les canalisations d'eau potable. Boucher les égouts et bloquer les fossés. La région polluée doit être nettoyée et remise à son état original ou à la satisfaction des autorités. Peut être nocif pour la vie aquatique.

### **Section 13. Mise au rebut**

**Méthode d'élimination:** Un traitement biologique peut être employé dans le cas du résidu aqueux dilué de méthanol. Les résidus de méthanol ne conviennent pas à l'injection souterraine. Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements municipaux, étatiques, provinciaux et fédéraux.

**Emballage contaminé:** Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements municipaux, étatiques, provinciaux et fédéraux.

### **Section 14. Information sur le transport**

**DOT (U.S.):**

**Appellation d'expédition DOT:** LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (TOLUENE)

**Classe(s) de danger DOT :** 3 (6.1)

**Numéro de l'ONU:** UN1992

**DOT Groupe d'emballage:** II

**DOT Quantité reportable (lbs):** 5000/2270

**Remarque:** Aucune remarque additionnelle.

**Polluant marin:** Non.

**TDG (Canada):**

**Désignation exacte pour l'expédition:** LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (TOLUENE)

**Classe de danger:** 3 (6.1)

**Numéro de l'ONU:** UN1992

**Groupe d'emballage:** II

**Remarque:** Aucune remarque additionnelle.

**Polluant marin:** Non.

### **Section 15. Information sur les règlements**

**État de l'inventaire du US TSCA:** Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts.

**État de l'inventaire de la LIS Canadienne:** Tous les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS), dans la liste extérieure des substances (LES) ou ils sont exempts.

**Note:** Non disponible.

### **Dispositions réglementaires des É.-U.**

<b>Ingredients</b>	<b>CERCLA/SARA – Section 302</b>	<b>Sara(311, 312) Hazard</b>	<b>CERCLA/SARA –Section313</b>
Toluene	Non inscrit	Listed	Listed
Methanol	Non inscrit	Listed	Listed

**Proposition 65 de la Californie:** Inscrit.

**Liste Right to Know, MA:** Inscrit.

**Liste Right to Know, New Jersey:** Inscrit.

**Liste Right to Know, Pennsylvanie:** Inscrit.

### **Classification SIMDUT:**

B2 LIQUIDES INFLAMMABLES

D1B MATIÈRES TOXIQUES

D2A MATIÈRES TRÈS TOXIQUES

D2B MATIÈRES TOXIQUES



## ***Section 16. Autres renseignements***

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses filiales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

**\*\*\*FIN DE LA FS\*\*\***

